



Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
☎ 05 96 59 59 68 - ✉ 05 96 59 58 00
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 17/02/2022

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 17 février à 9h30 s'est tenue à l'hôtel Batelière à Schoelcher, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Fabien BARTHELAT, par visio, représentant le directeur général de l'OFB,
- M. Félix BOMPY, par visio, représentant la directrice de l'ONF Martinique,

- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Christian PALIN à M. RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN à Mme BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL.

Membres excusés :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée.

Membres absents :

- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM (par visio), Mme Danielle MARIE-LOUISE CAP Nord (par visio), Mme Arielle PRIAM – CTM (par visio), M. Loïc MANGEOT – ODE (par visio), Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE, M. Emmanuel COLLIN - ODE (par visio), M. Christophe GROS – DEAL, Mme Gwen LAUDIJOIS – DEAL (par visio), M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Flavie FRANCIETTA – DEAL, M. Ludovic LOUIS - CAP Nord (par visio), M. TERENCE LEPEL – CTM (par visio), M. Sébastien GINTZ – prestataire de service.

Ordre du jour :

Election de la présidente ou du président du CEB
Election de la vice-présidente ou du vice-président du CEB
Election d'une représentante ou d'un représentant au CNE
Election d'une représentante ou d'un représentant au conseil d'administration de l'ODE
Appel à volontariat pour la commission technique permanente
Approbation du PV de la plénière du 10/06/2021
Point sur le SDAGE et ses échéances
Présentation des résultats de la consultation des acteurs de l'eau
Présentation des résultats de la consultation du public
Questions diverses

Mme DEPOORTER : Merci à tous de participer à ce Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) qui va comporter une phase d'élection en ce début de séance. 30 membres sont représentés et il y a six mandats. Le format de réunion est mixte avec du présentiel et des personnes à distance que vous voyez sur l'écran. Je suis Stéphanie DEPOORTER et je représente le préfet coordonnateur de bassin. Plusieurs points sont à l'ordre du jour, dont l'élection à la présidence et à la vice-présidence.

Election de la présidente ou du président du CEB

Mme DEPOORTER lance l'appel à candidatures pour la présidence.

M. MARIE-REINE se porte candidat.

M. MARIE-REINE : Je suis marin pêcheur, président du Comité de pêche, élu de l'assemblée territoriale de la Martinique et j'ai une affection pour la biodiversité et les eaux. Cela a un impact dans mon métier et pour les générations futures. C'est très important de contenir la pollution pour ces générations. C'est une continuation avec la présidence du Parc marin, puisqu'avec la mer, on a deux champs d'application qui sont étroitement liés.

Le vote et le dépouillement a lieu.

M. MARIE-REINE est élu président du CEB avec 16 voix pour et 4 abstentions.

M. MARIE-REINE : Je suis très satisfait de prendre la suite de Mme TOUL avec qui je m'entendais bien. Elle a donné un bon coup de main au niveau du Parc marin. Aujourd'hui, il y a des enjeux qui sont forts : l'état des stations d'épuration et le nombre de fosses septiques qui mérite d'être rénové, changé ou remis à niveau. Même si les pratiques deviennent de plus en plus vertueuses, il reste un travail important à faire. Il y a une génération qui compte sur nous et c'est le moment de se mettre en marche.

Il y a aussi énormément de projets qui ont un impact sur l'environnement. L'environnement ce n'est pas une punition. On ne peut tout faire en même temps et il faut avoir des arbitrages. Les avis de tous ceux qui sont ici seront très précieux. Chacun est spécialisé dans son domaine, donc je pense que chaque personne a une contribution à donner au CEB.

Vous pouvez poursuivre l'ordre du jour comme vous le faites si bien.

Mme DEPOORTER : On peut inviter Mme ADIN à prendre sa place habituelle à vos côtés.

M. MARIE-REINE : Je n'ai pas de problème avec elle et je la connais depuis très longtemps. Elle a fait un très beau travail avec nous au Parc marin en termes d'appui et on s'est souvent entendu pour ne pas faire de doublon dans les actions. Je pense que c'est très bien qu'on puisse aujourd'hui faire des actions cohérentes, complémentaires et sans compétition.

M. MONTEZUME : On peut vous féliciter, M. MARIE-REINE. En dehors des intentions, vous savez comme moi les grands problèmes qui nous assaillent. Nous avons deux économies, la bleue et la verte. Il faut développer les deux et je suis très content de votre réaction. Dans le CEB, que je connais de longue date puisque j'y suis depuis son origine, il nous reste beaucoup de travail à faire.

Je pense au problème du nautisme à la Martinique. Il est extrêmement important pour l'île et j'espère qu'on va arriver à le régler. Il y a aussi les agressions que subit la mer à la Martinique. Je pense particulièrement à ce que l'on va immerger avec les dragages. Je suis convaincu que vous allez me défendre et j'en suis très content.

Ces économies sont particulièrement importantes parce qu'elles sont pourvoyeuses d'emplois. J'insiste et j'espère que sous votre mandature vous pourrez impulser la création d'emplois dans ces deux économies.

Election de la vice-présidente ou du vice-président du CEB

Mme DEPOORTER lance l'appel à candidatures pour la vice-présidence.

M. PAVIOT se porte candidat.

M. PAVIOT : Je suis tout d'abord agriculteur de métier et je représente la Chambre d'agriculture au Comité de bassin depuis Mme DE GRANDMAISON. J'ai un certain recul et mon plus grand souci c'est la question du ruissellement pour protéger le milieu marin et surtout les coraux. Je crois que la question de la chlordécone dans les eaux mérite que l'on s'en occupe sérieusement en essayant de contenir au maximum le ruissellement pour limiter l'impact sur la mer et également pour protéger l'eau que nous consommons.

En ce qui concerne l'agriculture, il y a eu beaucoup de progrès qui ont été réalisés. Le chantier reste encore immense et nous avons encore beaucoup de choses à faire concernant l'usage des pesticides. Je crois qu'aujourd'hui qu'il existe des méthodes alternatives comme l'agroécologie et l'agriculture biologique. Tout ceci, ce sont des outils qui sont à notre disposition pour nous permettre de nous améliorer. Je n'en dirais pas plus pour l'instant et je félicite Olivier pour son élection et je crois qu'ensemble on pourra réaliser de bonnes choses.

Le vote et le dépouillement ont lieu.

M. PAVIOT est élu vice-président du CEB avec 18 voix pour et 2 abstentions.

M. PAVIOT : Je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez.

M. MARIE-REINE : Un pêcheur et un agriculteur. Quelle belle image et j'ai envie de rappeler que cela fait un moment que M. PAVIOT est dans le circuit de la biodiversité et qu'il a été très actif au niveau du Parc marin et de l'ODE.

Il a aussi soutenu la motion de M. NADEAU sur les pesticides que le Parc marin avait accompagnée. Malgré qu'il soit agriculteur, il nous avait aidés quand il fallait empêcher l'utilisation de l'azulam au niveau de la canne. Certaines personnes lui en ont tenu grief, mais ce qui est important c'est les ravages que faisaient ces deux pesticides dans le milieu marin notamment, au niveau des juvéniles. Je suis très content.

En termes de nuisances des plaisanciers, il y a l'illustration de M. LARCHER dans sa commune. Le grand chef sur la zone, c'est le maire, et on l'accompagne parce que c'est intolérable que des gens

viennent, fassent des mouillages forains, s'installent dans certains endroits et perturbent l'activité des communes avec toutes les nuisances.

Au Marin, au François et un peu partout, c'est la même chose. Quand ce n'est pas organisé, c'est le désordre. Je te rejoins sur cela, M. MONTEZUME.

Election d'une représentante ou d'un représentant au CNE

Mme DEPOORTER lance l'appel à candidatures pour la représentation au CNE (Conseil national de l'eau).

M. DINAL se porte candidat.

M. DINAL est désigné représentant du CEB au CNE à l'unanimité.

M. DINAL : Je remercie les collègues qui m'ont fait confiance dans ce domaine des eaux terrestre et maritime. C'est aussi le domaine du médecin que je suis. Le président a déjà parlé des fosses septiques qui constituent un problème très important. La question de l'eau aujourd'hui en Martinique va au-delà des distributions qui coûtent cher à la société. Je suis d'accord pour travailler dans ce domaine et je vous remercie.

Election d'une représentante ou d'un représentant au CA de l'ODE

Mme DEPOORTER lance l'appel à candidatures pour le conseil d'administration (CA) de l'Office de l'eau (ODE).

Mme ELISABETH se porte candidate.

Mme ELISABETH est désignée membre du CA de l'ODE à l'unanimité.

Mme ELISABETH : Je suis membre de l'Assaupamar. Je vous remercie de me faire confiance pour faire partie du Conseil d'administration de l'ODE. Je suis aussi ingénieure en environnement et ça me tient particulièrement à cœur de protéger la ressource en eau et de pouvoir participer à la sa préservation.

C'est la première fois également que je fais partie du CEB et cela me fera plaisir de pouvoir être actrice avec vous sur les questions concernant le domaine de l'eau et de la biodiversité. Donc au plaisir de pouvoir échanger avec vous et également grandir puisqu'on ne finit pas d'apprendre.

Appel à volontariat pour la commission technique permanente

Mme DEPOORTER lance un appel à volontariat pour la commission technique.

M. MONTEZUME : Il me semble que cette commission unique est venue remplacer d'anciennes commissions. C'était une innovation, mais je suis navré, qui n'a pas bien fonctionné. Je crois que l'on a eu quelques réunions et je ne suis pas sûr que l'on ait balayé notre champ de compétence.

Président, c'est vrai que l'on peut laisser en place cette commission, mais je plaide pour une réflexion pour mettre en place une structure qui nous permette effectivement de réfléchir de façon exhaustive aux problèmes qui se posent à la Martinique. Je ne suis pas sûr que cette commission technique soit suffisante pour que le CEB puisse avoir une réflexion approfondie sur les différents problèmes que nous avons à la Martinique.

Je ne dis pas que c'est aujourd'hui qu'il faut le faire, mais je crois que nous devrions réfléchir à cela. Dans les quatre dernières années, nous n'avons pas eu beaucoup de grandes propositions et je pense que c'est dû à cela. Avant nous avons des commissions qui fonctionnaient comme elles fonctionnaient, mais elles faisaient des propositions à l'époque au Comité de bassin.

M. MARIE-REINE : J'entends ta réflexion, M. MONTEZUME, mais je suppose que beaucoup d'entre vous sont habitués au fonctionnement du CEB. Je note les remarques parce que vous êtes là depuis beaucoup plus longtemps que moi. Je pense que ce sont des réflexions qui sont matures, donc elles méritent d'être analysées. On en tiendra compte.

Mme ADIN : En tant qu'exécutive du CEB, on travaillera avec la DEAL pour réfléchir à une proposition. On va pouvoir te proposer, président, de prendre connaissance de l'analyse qui avait été faite et qui avait conduit à cette décision. Effectivement, il y avait quatre commissions distinctes qui étaient sur les champs eau, usages, biodiversité et communication.

C'était très difficile de tenir ces séances parce que les membres étaient pour la plupart pris dans beaucoup d'autres réunions. La création d'une commission unique avait été décidée en plénière du CEB. Nous techniciens on est là pour continuer la réflexion et apporter, pourquoi pas, d'autres propositions et à vous les soumettre pour vote.

M. MARIE-REINE : On traitera de ce sujet dans une prochaine réunion.

Mme DEPOORTER : On fera l'appel à volontariat une prochaine fois.

Approbation du PV de la plénière du 10/06/2021

Mme DEPOORTER : On va rentrer dans une partie d'ordre du jour plus classique, avec l'approbation du procès-verbal de la séance de la plénière du 10 juin 2021. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. MARIE-SAINTE : Est-ce que les documents ont été transmis ? Je n'ai reçu que la convocation, l'ordre du jour et la composition établie par l'arrêté préfectoral. Je n'ai reçu aucun autre document.

M. POUTIER : Oui d'autres documents ont été transmis, mais je vois qu'il y a eu des problèmes pour quelques personnes.

M. MARIE-REINE : Je pense que s'il y a un problème et que beaucoup d'entre vous n'ont pas reçu les documents, il vaut mieux reporter le vote. Je crois que je fais partie de ceux qui ne l'ont pas reçu. Je confirme ce que M. MARIE-SAINTE a dit.

Mme DEPOORTER : On s'assurera de la bonne diffusion pour la prochaine séance.

Point sur le SDAGE et ses échéances

Mme Gaëlle HIELARD de l'Office de l'eau fait sa présentation.

M. MONTEZUME : Concernant la qualité des rivières, est-ce que le déclassement est seulement dû à la chlordécone ? Les autres pesticides comme le glyphosate déclassent-ils le milieu ?

Autre chose, vous parlez de l'état physique et chimique. D'après ce que je comprends, c'est l'ARS (Agence régionale de la santé) qui fait les analyses, mais vous avez bien vu que quand c'est ce cas, toutes les eaux de baignade sont de bonne qualité.

Je ne suis pas convaincu par cela. Je crois qu'en Martinique les eaux sont de mauvaise qualité. Peut-être que cela vient de la méthode. En tout cas président, j'espère que suite à ma lecture, on se posera les bonnes questions, parce que tu sais que le SDAGE c'est l'eau, mais aussi et surtout les milieux aquatiques.

J'ai beaucoup insisté lors du dernier SDAGE. On a fait des progrès, mais ce n'est pas suffisant. J'espère que sous ta mandature, il y aura un peu plus d'études par exemple sur la reproduction de la faune des rivières et aussi celle des oursins. On ne peut pas être sur une île et ne pas avoir cette connaissance.

Tu sais que l'on est en train de préparer dans ce SDAGE une disposition très sensible sur lequel nous sommes beaucoup intervenus avec l'Assaupamar, c'est celle du clapage en mer des boues de dragage. Je vois qu'on est en train de mettre dans ce SDAGE autre chose que ce que nous avons dit. Nous avons écrit « il est interdit de claper en mer les produits de dragage ». Maintenant on nous propose de prendre en compte les seuils N1, N2, N3, c'est-à-dire des sédiments plus ou moins pollués.

Il faut faire très attention à ça. Le pêcheur que tu es sait très bien qu'on a pollué la mer au Vauclin. Je propose que l'on reprenne ce que nous avons écrit. Nous avons beaucoup travaillé sur l'interdiction de claper en mer, quelle que soit la qualité des boues de dragage.

M. SAFFACHE a dit que l'ensemble des boues des ports de la Martinique, qu'ils soient de plaisance, de pêche ou du grand port de Fort-de-France, sont tous pollués, à un niveau où on ne peut les clapper en mer.

M. MARIE-REINE : Sur le clapage en mer, il y a quand même une réglementation européenne qui est assez forte et qui se substitue souvent à la réglementation nationale. La réglementation européenne s'est encore renforcée depuis décembre 2021. Cela peut être assez préventif.

Ce qui se faisait il y a 15-20 ans est désormais irréalisable. J'ai pour mémoire des travaux au Marin où on avait relargué les sédiments au large, sauf que le courant en avait ramené une partie à la côte. Je pense que l'on est tous d'accord avec toi sur ce sujet. On est aussi vigilant.

On ne peut pas dire non plus qu'il suffit de broyer les sargasses et de les rejeter en mer. S'il y a de la chlordécone, je pense que cela doit être traité pour dépollution.

M. DINAL : Je voudrais intervenir d'abord sur l'assainissement non collectif. En Martinique nous avons une culture et une tradition. Avant, beaucoup de gens mettaient en place des fosses septiques classiques et ça continue.

De plus nous avons un habitat assez dispersé, particulièrement en commune où il n'est pas évident de faire du collectif. Donc, il faut se pencher sur l'assainissement non collectif et c'est aussi le rôle des collectivités.

M. LARCHER a été président de l'Espace sud. Je me souviens que cette EPCI (établissement public de coopération intercommunale) avait au moins 80 % des fosses septiques qui étaient dans un état délabré. C'est très mauvais pour l'environnement.

Ensuite, il y a le mouillage sauvage dont on a parlé aujourd'hui. C'est vrai que les communes doivent gérer leur 300 m marin, mais les EPCI aujourd'hui doivent participer à cela. J'ai cependant l'impression qu'il y a un acteur qui ne fait pas son travail : c'est l'État à travers les services maritimes. Sans parler de répression il faut mener une action, car dès qu'il y a des eaux un peu calme et abritées, ce phénomène s'étend.

Donc ça, c'est un élément fondamental et on le voit par exemple à Saint Anne ou à Les Anses d'Arlet. C'est inadmissible. Les gens aujourd'hui voient des déchets et des excréments dans l'eau. Donc là il faut absolument agir. C'est bien beau de faire le SDAGE, mais si dans la réalité nous n'avons pas la possibilité de réagir sur cet aspect pratique et dangereux cela affectera la santé. Il faut donc avancer.

Quant aux sargasses, aspect important qui vient certes de l'extérieur, les communes actuellement essaient de se débrouiller, mais il y a un problème fondamental qui est leur stockage. Les gens ne connaissent pas l'origine scientifique des sargasses. On parle du bassin de l'Amazonie ou des engrais, mais toujours est-il que ces produits sont stockés sur terre. On n'a pas encore trouvé une solution.

Les maires enlèvent et stockent, mais on ne sait pas ce que deviennent ces produits. Il y a un travail à faire sur les sargasses qu'on manipule et qu'on entrepose aujourd'hui. Demain ce sera un scandale important, même s'il n'atteindra pas celui de la chlordécone.

Au-delà des barrages et des aides qu'on peut avoir, il y a aussi le traitement, en sachant que le SMTVD (Syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets) doit aussi être concerné pour faire ce travail. Voilà ce que m'inspire ce qui a été présenté aujourd'hui.

M. MARIE-SAINTE : Je veux intervenir sur le diaporama que l'on a montré. Nous ne sommes pas des spécialistes et je découvre des documents avec beaucoup de sigles. Est-ce qu'on ne peut pas dans les pièces que l'on transmet aux élus donner la définition des sigles qu'on utilise ?

Deuxièmement, j'ai entendu les collègues parler de beaucoup de choses. J'aurais aimé que l'on me définisse le rôle précis du CEB. Certains problèmes qui sont évoqués là relèvent de la compétence de collectivités bien précises. L'assainissement et l'eau potable sont de la compétence des EPCI. Je ne

sais pas si ça sert à quelque chose de le dire ici, mais je suis nouveau dans cette structure. Qu'elle est l'objet, qu'elle est le rôle du CEB précisément ? Est-ce qu'il a un pouvoir de police ou autre ?

J'avais cru comprendre que le parlement de l'eau et de la biodiversité patronnait l'élaboration du schéma dit SDAGE. Même ce terme mérite d'être défini pour ce qui découvre cette affaire-là.

Ce que j'avais retenu lorsque j'entendais parler du CEB, parfois de Comité de bassin, mérite d'être précisé pour savoir qui doit faire quoi. Je suis persuadé que pour le citoyen de base tout cela apparaît comme un grand brouillard. On ne sait pas qui fait quoi et dans la communication publique et il serait intéressant de définir le rôle de chacun.

M. EADIE : Pour que je comprenne bien les choses, j'ai besoin de deux précisions. On a d'abord une orientation qui est de dire que la priorité ce n'est pas l'eau et ensuite un plan de financement avec en résumé 13 % de fond pour le EPCI.

Est-ce qu'il y a eu une validation amont des EPCI pour ces investissements ? Comment cela s'organise-t-il ? Dire que l'eau n'est pas une priorité, je ne comprends pas bien, puisque l'on est en pleine sécheresse.

Mme ADIN : Ces remarques sont bien évidemment intéressantes. Cette présentation est très synthétique parce que comme l'a dit Gaëlle HIELARD, le sujet du SDAGE est revenu de nombreuses fois en CEB. Nous avons jugé nécessaire de faire un petit rappel aux nouveaux élus que vous êtes. Il y a des sigles sans définition et nous nous en excusons. On va pouvoir rectifier cela très vite.

Concernant la mission du CEB, on pourrait le faire à tour rôle avec la DEAL. M. MARIE-SAINTE connaît parfaitement les choses, mais il est toujours très modeste. C'est le parlement de l'eau avec une représentation multi-acteurs qu'on vous a présenté en début de matinée.

Vous posez bien le fait que vous avez à la fois le bloc communal, celui de la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) et également les acteurs de la société civile, que ce soit des associations de représentation d'usagers, de protection de l'environnement, de pêche ou autres, sans oublier les services de l'État.

On est bien dans un parlement de l'eau. Simplement il a pour mission principale l'élaboration du SDAGE. Ce schéma qui est au cœur de l'aménagement et de la gestion de l'eau vient de la directive-cadre sur l'eau (DCE) et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Les SDAGE qui sont déclinés par territoire deviennent une loi adoptée par le CEB et arrêtée par le préfet, une loi sur l'eau locale.

Le rôle de ce parlement est très déterminant, puisque vous fixez vous-même vos propres orientations. Cette élaboration est concertée et donc les principales orientations émanent non pas de la DEAL ou de l'ODE, mais bien de la volonté de ce parlement et des différents acteurs. On va chercher un certain nombre d'autres personnes qui gravitent autour de l'eau et qui ne sont pas forcément membres du CEB.

Pour finir sur les orientations, tu disais que l'eau n'est pas prioritaire. En aucun cas. Le SDAGE qui est en cours de révision et celui qui est arrivé à terme ont permis un certain nombre de financements très importants sur l'eau potable. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a le programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'ODE. Ici ce ne parle pas investissement comme dans une commune, mais d'intervention financière.

Ce programme est directement issu des orientations du SDAGE. Sur le dernier programme de l'ODE, par exemple, nous avons inscrit avec une priorité très forte, plus de 50 millions d'euros pour l'infrastructure sur l'eau.

Sur ce prochain SDAGE, les élus ne laissent pas tomber la question de l'eau potable puisqu'on vient chercher les rendements et la protection de la ressource. S'il n'y a pas de ressource en eau, il n'y en aura pas dans les robinets. Les élus ont donc posé une priorité de l'eau dans son environnement naturel.

Si on ne traite pas l'assainissement, on ne pourra plus traiter l'eau et en avoir au robinet de manière qualitative. Il y a une orientation qui est posée sur le SDAGE, mais en aucun cas le volet eau potable n'est laissé de côté. Gaëlle HIELARD pourra compléter notamment par rapport au programme de mesures qui vient chercher des actions précises et des financements.

Mme HIELARD : En réalité, la priorité ne concerne pas la carte présentée, mais celle des objectifs de la DCE puisque ce n'est pas le prélèvement de l'eau potable qui engendre le mauvais état des rivières. On n'a pas de problème de ressource en tant que tel, car il pleut suffisamment sur la Martinique et par rapport au SDAGE, on est assez bon. La dégradation des masses d'eau des rivières est plutôt liée à l'assainissement.

C'est vrai qu'on y a mis le paquet sur ce sujet, mais on a aussi mis dans le SDAGE des orientations très fortes sur la protection de la ressource et sur les réseaux fuyards. Ce n'est pas parce qu'on va améliorer la qualité du réseau d'eau potable, que cette carte va changer de couleur. On est sur le grand cycle dans le SDAGE et sur le risque européen. On a mis dans le SDAGE la conciliation des usages, donc l'eau potable fait partie du SDAGE.

M. MONTEZUME : Je comprends la question de M. MARIE-SAINTE. Vous savez qu'il n'y avait rien à la Martinique il y a 30 ans. Maintenant on a mis en place des structures, le CEB, l'ODE et les communautés d'agglomération qui sont en bout de chaîne. Je ne sais pas s'il y a adéquation entre ces trois structures.

Quand dans le SDAGE on dit qu'il faut garder un débit réservé dans les rivières lors des étiages, que font les acteurs et les communautés d'agglomération ? Je ne sais pas. Si je pose la question de savoir si on a laissé dans les rivières le débit réservé, personne n'est capable de me répondre. La loi dit qu'on doit garder 20 % du volume annuel au moment des étiages. On ne le fait pas. Il faut mettre ça dans l'équation.

J'ai dit au président deux choses qui me paraissaient importantes. La première, c'est le problème de la participation des élus. Quand les élus membres du comité ne sont pas présents, nous sommes en minorité dans les différents votes. Je le dis, car c'est déjà arrivé et ça c'est très important.

Je lui ai aussi demandé de se questionner pour savoir si les différentes structures que nous avons mises en place à la Martinique pour la gestion de l'eau sont bien celles qu'il faut et si on doit les améliorer. C'est une vraie question à laquelle nous n'allons pas échapper.

M. PAVIOT : Cela va être difficile de pouvoir faire un exercice parfait. Le SDAGE se compose de plusieurs orientations fondamentales qui se traduisent à l'intérieur du programme de mesures (PDM) et le bras armé du CEB, l'ODE, par son PPI, décline la politique que l'on a arrêtée ici.

Depuis que les EPCI ont la compétence, il est important que ces organisations puissent intervenir de façon pratique lorsque le l'ODE apporte des sommes pour l'eau. Quand le CA de l'ODE vote ces

sommes, ce sont les maîtres d'ouvrage, les EPCI, qui doivent agir. Ils n'ont pas toujours en leur sein les moyens de pouvoir appliquer concrètement la politique qui est déclinée. J'entends par là qu'il y a un manque d'efficacité en termes d'utilisation des fonds qui leur sont mis à disposition.

M. JEREMIE : Je voudrais pour l'association que je représente avoir un avis qui est fondé sur plusieurs sensibilités, celles de contribuables, celles de citoyens, d'électeurs, de présidents d'associations, etc. J'aimerais voir les choses dans leur globalité.

Nous souhaitons le meilleur travail possible dans le cadre de cette instance et nous félicitons la tâche des techniciens qui sont en place et qui nous permettent d'apprécier un certain nombre de choses.

Malheureusement, je crois qu'il y a un problème concernant le réalisme. La réalité c'est que nous avons des outils qui ne sont pas pour le moment efficaces. Cet objectif de la DCE 2027 était précédé par un objectif en 2015 qui a été différé et qui sera toujours différé.

L'argument qui consiste à dire « On aura un contentieux », je n'y crois plus. Nous avons déjà la dette COVID et le contentieux supplémentaire va affecter davantage la capacité à payer davantage d'impôt.

Par contre, je voudrais savoir si le CEB peut sortir de ses habitudes, c'est-à-dire produire un SDAGE et des outils dans le cadre du parlement de l'eau. Nous examinons des décisions prises par des partenaires publics. Est-ce que le CEB va être plus proactif, dimensionner les actions qui doivent être pertinentes ?

Je ne crois pas en cet objectif de bon état des eaux parce qu'en fait la situation est très grave sur le plan écologique. Est-ce que nous sommes en mesure d'y remédier ? Est-ce que le SDAGE actuel, compte tenu des récents changements législatifs, prend en considération les orientations stratégiques qui sont prévues par la loi ?

Ma question concerne l'établissement du plan de la biodiversité, de l'eau et des continuités écologiques, aquatiques, sédimentaires, ce qui est prévu par la loi de 2016, etc. Est-ce qu'il est prévu de renaturaliser les espaces qui sont artificialisés ? Est-ce qu'il prend en compte la récente résilience pour le climat ?

Je pense à un certain nombre de sujets notamment pour les espaces naturels. Qu'est-ce que le SDAGE prévoit de faire ? Est-ce qu'il prévoit effectivement de ne plus sous-estimer les différentes problématiques qui sont déjà là comme le mouillage dans les 300 m de toutes les communes du littoral, la gestion des cyclones, le climat, la relation terre-mer, les déchets ? Où agir ? Comment faire ?

La problématique que nous ne devons pas sous-estimer et qui est prévue par la loi concerne les continuités. Comment le SDAGE a traité la question des continuités écologiques, les autres continuités, les corridors, la renaturalisation, les aquifères et aussi toutes les problématiques qui sont en lien avec les récentes dispositions réglementaires en vigueur ?

Si cela n'a pas été fait, nous avons déjà loupé 2027.

M. MARIE-SAINTE : Je vais poser des questions, sur ce que j'ai compris et vous allez me dire si je me trompe. J'ai eu l'occasion dans ma carrière de siéger dans différentes structures, la Région, la CTM, les EPCI et maintenant pour la première fois, je suis également au CA de l'ODE. Partout, j'essaie de

savoir qu'elle est le rôle de chacune des institutions dans le domaine qui nous concerne, l'eau et la biodiversité.

L'eau a différents aspects comme l'eau de pluie, l'eau que l'on rend potable, l'eau polluée, l'eau assainie. Les compétences ont été réparties.

À un moment donné, on a créé l'ODE, Office départemental de l'eau qui est devenu Office de l'eau. J'ai essayé de comprendre quel était son rôle. J'ai vu qu'il s'agissait de cofinancer les projets, mais également sensibiliser la population par des actions de communications.

J'essaie de découvrir le rôle du CEB. Les collègues qui nous ont représentés lors de la précédente mandature lorsqu'ils nous faisaient un rapport, nous présentait cette instance comme un parlement où on débattait de toutes les questions concernant l'eau, l'assainissement, la biodiversité et l'état des lieux.

Mais ensuite on va plus loin. Il y a ce fameux schéma directeur qui devient opposable aux tiers une fois que l'on a défini la politique générale. Autrement dit, il y a une forme de loi par rapport à la population, mais également les institutions qui ont à intervenir dans le cycle de l'eau.

Lorsque l'on a réparti les compétences, c'est essentiellement les EPCI, par ailleurs communauté d'agglomération qui ont eu un rôle à jouer. Un collègue a dit que l'on a transformé la Martinique en un archipel puisqu'il y a trois EPCI.

Il y a une volonté de plus en plus partagée qu'on se dirige vers une gestion centralisée de l'eau pour qu'il y ait qu'un seul gestionnaire. Je ne désespère pas qu'on arrive un jour à le faire. On l'a fait pour les transports et on devrait pouvoir le faire pour l'eau et l'assainissement.

Maintenant lorsqu'on fait une réglementation, le SDAGE, qui est opposable aux tiers, nécessairement il faut une police et bien entendu une police de l'eau. Celle-ci est rattachée à la DEAL pour l'eau douce, mais pour la mer il faut bien savoir qui l'assure. Est-ce que ce sont les maires, la direction de la mer ? Tout cela mérite d'être clarifié.

Avant chaque schéma, on vient constater l'état des lieux dans ce parlement. Il y a eu donc une analyse initiale en 2015 et nous sommes en 2022. Comment les choses ont-elles progressé ? Est-ce que cela a évolué comme le schéma l'avait prévu ?

Si cela a mal évolué, c'est qu'il y a eu quelque part des défaillances, et qui peut les faire corriger ? Est-ce que c'est nous individuellement ou est-ce celui qui assume la police de l'eau ? J'ai entendu dans les médias qu'un EPCI a été condamné, donc cela veut dire qu'à un moment donné cela a fonctionné. Faut-il aller jusqu'à la condamnation judiciaire ?

Donc c'est pour cela que je pense qu'il faut bien clarifier le rôle de chacun. Si nous sommes le parlement qui édicte des schémas, nous devons savoir à chaque étape si cela a bien été respecté et dans le cas contraire le faire savoir et connaître ce qui se passe après. Ensuite, c'est une question de police. Cela veut dire qu'elle doit faire les constats et que nous devons savoir si cela est suffisamment dissuasif pour qu'enfin on se mette à faire ce qu'il faut.

Donc voilà ce que j'ai compris. Je voulais conforter l'analyse que j'avais faite à partir de tous les textes que l'on nous avait envoyés.

M. MARIE-REINE : J'aurais voulu savoir si le SDAGE est soumis à la consultation des EPCI. Heureusement qu'ils ont des maires qui pourront peut-être nous répondre.

Mme HIELARD : Oui, absolument. Pendant les six mois qui viennent de s'écouler, il y avait la consultation du public et pendant quatre mois celle des acteurs de l'eau, des chambres consulaires, des pêcheurs, etc. Tout le monde a été consulté et c'est ce qui va vous être présenté après.

J'ai été moi-même plusieurs fois dans des instances pour présenter le SDAGE et expliquer ce qui était attendu. Ils étaient très preneurs et j'ai pu attirer l'attention sur le fait qu'il y avait des programmes très forts et des objectifs ambitieux qui étaient en train d'arriver et que les EPCI seraient très concernés.

Sur le rôle du CEB, je suis passée un peu vite et j'en suis désolée. À l'initiative de la commission technique du CEB, on a fait des vidéos pour expliquer le SDAGE simplement. On a présenté la composition du CEB et le rôle de chaque acteur. Vous pouvez les retrouver sur le site de l'ODE et la plateforme dédiée au SDAGE.

M. MARIE-REINE : Ma vraie question est de savoir s'il y a eu des consultations, des missions d'information. Est-ce que les EPCI ont formulé un avis ?

Mme HIELARD : Le CEB a saisi les EPCI et ils ont répondu ou pas.

M. EADIE : Quand on lit les documents, on a un plan de financement avec 13% de participation des EPCI. Sont-elles obligées dans leur budget d'inscrire cette somme qui est décidée par le CEB ? D'où sort cette somme ? Est-ce qu'elle a été vérifiée ?

Mme HIELARD : Il y a le SDAGE et le PDM. Le SDAGE est opposable en termes de loi et il donne les grandes directives. Il n'y a pas de montant financier dans ce document, qui ne donne que le cadre général qui va être opposable aux tiers. Dans ce SDAGE il y a la reprise de la loi de manière générale. On a rappelé la loi sur l'eau avec ses grandes règles comme la trame bleue ou verte.

Et puis il y a le programme de mesures qui est le plan d'action décidé par le préfet de ce qu'il faudrait mettre en place pour atteindre le bon état, puisqu'il doit rendre des comptes à l'Europe. Dans ce PDM, il a fallu aller chercher les financements disponibles, voir ce que l'Europe, les EPCI, tous les acteurs pouvaient mettre sur la table. On n'a pas constitué un PDM avec un budget qui est un engagement formel, mais avec ce qu'il faudrait faire pour qu'on arrive au bon état.

Il va identifier effectivement un maître d'ouvrage pour chaque mesure. Par exemple il y en a une qui demande de mettre aux normes toutes les stations d'épuration, celles des EPCI et les autres. Elle est en lien avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. Ce n'est pas parce que c'est écrit dans le PDM que cela oblige les EPCI à agir.

C'est un engagement de ce que le préfet va demander aux EPCI de faire et donc le PDM a été construit avec des accords généraux. Il a été soumis aux EPCI et on a donc vérifié si les budgets étaient relativement disponibles. Ce ne sont pas des sommes illusoires.

Pour répondre à M. MONTEZUME, la carte littorale de droite montre-t-elle que la chlordécone est le seul problème ? Non. La deuxième carte à gauche indique que ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la pression des pesticides de manière générale sur les eaux littorales, c'est quelque chose qui est assez compliqué d'établir, puisqu'on ne sait pas les mesurer dans les eaux littorales. Il faudrait envoyer des tonnes d'eau dans les laboratoires en France hexagonale puisque ceux d'ici n'analysent pas ces produits.

Donc on a travaillé plutôt en termes de pressions. On est capable de prévoir qu'elles sont les quantités de pesticides qui arrivent depuis les parcelles agricoles vers les masses d'eau et on a quand même pu indiquer les pressions sur le littoral.

La deuxième question porte sur le bon état sanitaire constaté sur les cartes de l'ARS. C'est normal puisque nous ne mesurons pas la même chose. Nous avons une approche par la DCE qui va intégrer plusieurs paramètres, de la physico-chimie, de la chimie et de la biologie. On regarde l'état des herbiers, des coraux, du phytoplancton, ce qu'il y a de vivant. C'est vrai pour les rivières, mais aussi pour la mer.

On analyse toutes ces données et on en déduit des cartes de qualité. On ne fait pas les mêmes prélèvements, ni au même endroit, ni en regardant la même chose. On n'analyse pas la bactériologie du point de vue de la DCE, parce qu'elle a considéré que ce n'était pas un paramètre environnemental. C'est pour cela que l'ARS s'attache à regarder l'impact sanitaire sur l'homme en termes de baignade et d'utilisation de l'eau potable.

L'approche environnementale va aller chercher tous les usages. Il faut à la fois qu'il y ait une protection du milieu du point de vue de son écosystème, mais aussi de plusieurs usages, comme l'agriculture, l'eau potable, etc.

Ensuite sur les autres sujets, tout ce qui est mouillage et clapage en mer fera partie des débats qu'il faudra que l'on ait en commission technique et au prochain CEB. Ce sont des choses qui sont à l'intérieur du SDAGE.

Il préconise l'organisation des mouillages. On a repris ce qui était dans le plan de gestion du Parc marin et la loi. La problématique du mouillage est abordée largement et cela a été renforcé dans le nouveau SDAGE.

Les clapages en mer sont un sujet qu'il va falloir travailler à la prochaine commission technique. Une note technique vous sera envoyée pour bien réexpliquer la problématique. La Direction de la mer est très impliquée sur ce dossier.

Sur le qui fait quoi du point de vue du CEB, on a organisé il n'y a pas très longtemps une université de l'eau spécifiquement pour tous les élus qui sont dans la territoriale. Ils ont été invités pour se voir présenter les grandes bases de la gestion de l'eau, la gouvernance et les problématiques.

Je me tiens à votre disposition pour refaire cette session s'il le faut auprès des membres du CEB. D'ailleurs, j'avais envoyé l'invitation au CEB. Il n'y a pas de problème pour qu'on réexplique cette part complexe de la gouvernance, des jeux d'acteurs, du qui fait quoi, des responsabilités.

Si vous voulez rentrer dans les détails du SDAGE, il a été mis en ligne dans le cadre de la consultation qui est terminée. C'est un document un peu lourd, mais on a fait des vidéos par orientation fondamentale pour aller chercher l'essentiel.

La continuité écologique, la trame bleue, la trame verte, les corridors écologiques et la loi les concernant ont été parfaitement intégrés.

Mme ADIN : Je voulais juste compléter sur la formation des élus. L'ODE a signé une convention avec le CIFELM (Centre d'information et de formation des élus locaux de la Martinique) qui est le pendant du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) pour les élus.

Il y a trois sessions. La prochaine aura lieu le 11 mars sur le prix de l'eau et tous les aspects socio-économiques en rapport à la gestion de cette compétence. Il y aura une troisième session au mois d'avril qui va concerner les outils juridiques et organisationnels de la compétence. La première session concernait l'état des lieux, le fonctionnement. C'est très souple. Il suffit qu'on propose une date et les choses peuvent être opérées très vite.

Mme JULIEN : Je ne vais pas revenir sur ce que Gaëlle précisait, simplement je veux dire que lorsque l'on a des problèmes sur les eaux de baignade, c'est le plus souvent lorsqu'il pleut.

L'ARS s'occupe vraiment de l'approche sanitaire dans l'exposition des personnes aux risques liés à l'eau soit par la baignade, soit par la consommation. On s'occupe aussi bien de la baignade en mer ou en rivière, des eaux conditionnées, embouteillées et du réseau d'eau potable.

Ce que je retiens en tout cas, c'est qu'il y a un besoin d'information sur les dispositions que le SDAGE comporte. Ce que l'on peut proposer au niveau de l'ARS c'est de présenter certains sujets par exemple l'action sur les eaux de baignades.

On a toujours des difficultés sur la communication. On a des choses à présenter sur les campagnes de recherche de pesticides au robinet. On pourrait également vous parler des sources de bords de route sur lesquelles on essaie de mettre en place des projets de réduction d'exposition des usagers aux pesticides.

M. MONTEZUME : Il y a la pollution par le nautisme.

Mme JULIEN : Le nautisme va participer aux sources de pollution qui vont impacter la baignade. Maintenant nous faisons le constat de la qualité de l'eau de baignade, mais la contribution des différentes sources ne peut pas être réalisée au milieu de l'analyse.

Chaque responsable de baignade en mer a pour responsabilité de lister les sources de pollution qui peuvent impacter sa baignade, de dire dans quelle condition elles peuvent l'être, de mettre un plan d'action pour limiter ou supprimer ces sources à court, moyen et long terme. Dans l'attente il doit protéger les usagers de la baignade lorsqu'il y a des risques de pollution.

La contribution des différentes sources, ce n'est pas à l'ARS de la faire, même si cela fait partie des sources qui sont identifiées.

M. RENE-CORAIL : Il y a une kyrielle d'organismes. Le CEB, le Conseil national de l'eau (CNE), l'ODE... Depuis de nombreuses années avec M. PAVIOT, nous sommes les rares élus à être toujours présents à chaque conseil d'administration. C'est pour moi capital.

J'entends effectivement parler des EPCI et de l'Espace sud, où j'ai une responsabilité sur l'eau potable et l'assainissement. Ce que je veux dire effectivement c'est que bon nombre de sommes disponibles n'ont pas été consommées. Elles étaient aussi bien financées par la CTM que par l'ODE.

Il y a un certain nombre de dysfonctionnements chez nous, dans les EPCI. Il y a des goulots d'étranglement. Daniel MARIE-SAINTE en sait quelque chose en matière de marchés publics. Cela nous pose des difficultés pour pouvoir véritablement opérer pour que les projets avancent correctement. On se dit que les choses se feront et on les revoit dans le SDAGE.

J'ai participé au premier, deuxième et troisième SDAGE et dans le dernier, on avait fixé le montant du PDM à 507 millions d'euros. J'avais dit à CHAUMET, qu'il était impossible dans le cadre du fonctionnement des EPCI de consommer cette somme. On a quand même mis ce montant puisqu'on

avait la volonté de donner une émulation aux ECPI sur la consommation et les problèmes de l'assainissement.

Aujourd'hui l'Espace sud a un montant élevé à consommer pour que nous ayons de l'eau potable. En ce qui concerne l'assainissement, c'est quelque chose que nous avons évitée.

Nous étions membres du SICSIM (Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique). Tous les deux nous avons hérité de quelque chose qui s'est très mal passé au niveau de ce syndicat. Nous portons la responsabilité et en tant qu'élus de longue date et je la porte aussi, que les choses soient réalisées correctement avec les entreprises avec lesquelles nous travaillons.

Maintenant, il y a des procédures. Aujourd'hui, j'aurais bien aimé mettre en fonction le poste de refoulement de Rocher Zombi à Rivière Pilote. On me dit, « Pas avant deux ans monsieur le président ». Ce sont des situations auxquelles nous nous trouvons confrontés. Les choses ne se sont pas passées correctement.

Ce n'est pas nous, Eugène ou Gilbert EUSTACHE qui devons aller sur le terrain pour voir si cela fonctionnait et voir si les travaux avançaient correctement. Tout a été validé et accepté en 2016 et voilà je me retrouve à devoir gérer des contentieux à Les Anses d'Arlet, au Marin, au François. J'ai même entendu parler au CNE de celui de longue date concernant le Saint Esprit.

Ce sont des problèmes que nous avons avec la police de l'eau qui nous harcèle. Le président, Eugène y est allé une fois, maintenant c'est LESUEUR qui y est. On a déjà cautionné 50 k€ et on a été condamné pour Les Anses d'Arlet. On sera condamné demain pour le Saint Esprit. Ça, c'est pour l'assainissement.

Pour l'eau potable, nous espérons faire les travaux nécessaires qui permettront qu'il n'y ait pas de manque dans le sud. Je suis sûr que l'on ne va pas se retrouver dans la situation de 2020 par rapport aux travaux qui ont eu lieu depuis un an ou deux sur les réseaux.

Par contre en matière d'assainissement, on ne va pas pouvoir mettre la station de Les Anses d'Arlet en fonctionnement avant avril 2022. Il en est de même pour la station de Petit Fond au Saint Esprit. J'ai signé les accords avec les entreprises d'assainissement.

Les 14 stations du sud ne sont pas aux normes, même celle des Trois Îlets. Il y a par exemple des travaux à faire, pour pouvoir rejeter à un kilomètre de Les Anses d'Arlet les effluents traités.

Il y a le problème du mouillage. M. MONTEZUME intervient aussi bien à l'ODE qu'au CEB sur ce sujet. C'est quelque chose que nous avons pris à bras le corps avec Eugène. Dans le cadre de l'Espace sud, nous avons l'exemple de Les Anses d'Arlet, où nous allons pouvoir gérer les bateaux qui sont parfois dans les 300 m ou au-delà.

Il y a eu des problèmes techniques qui se sont posés à Les Anses d'Arlet, à Sainte Anne et aux Trois Îlets pour mettre en place les zones de mouillages organisées et nous essayons de les régler. Nous savons pertinemment que la population aurait voulu que tout soit organisé, que tout soit géré.

Dr MONTEZUME, la loi française indique que nous sommes contraints de laisser des zones libres. Je trouve cela monstrueux. C'est-à-dire que la mairie va gérer de l'Anse à l'Âne à la Poterie et il y aura une partie qui sera totalement libre. Celui qui arrive avec son bateau pourra s'installer là et le maire ne pourra rien y faire.

Ce sont des problèmes de ce type auxquels je suis confronté et il faudra faire évoluer la loi pour que sur l'ensemble de la zone tous les bateaux soient concernés.

Aujourd'hui nous avons une carte marine aux Trois Îlets. En face du Bakoua, tu ne peux rester que 24h. Nous déplorons qu'il y ait des bateaux qui restent 2, 3, 4 ou 8 semaines et quand l'hôtel interpelle la Direction de la mer, elle répond « Aller voir le maire parce qu'ils sont dans la bande des 300m ». Je n'ai rien à voir dedans. La mer ne nous appartient pas. Qui gère la mer ?

J'ai demandé à gérer la mer de l'Anse à l'Âne jusqu'à Poterie. On me l'a refusé. Je ne vois pas pourquoi je vais gérer ce qui ne peut pas l'être par la commune.

Lorsque le directeur de la mer arrive, le travail est correctement fait les six premiers mois. Après, c'est fini. On a beau appeler la Direction de la mer, ils répondent « Le bateau est en panne », « ils sont au Diamant », « à Sainte Luce » et ceci et cela. C'est de cette façon que les choses sont faites.

Face au Bakoua, tu ne peux laisser ton bateau que 24 h, or il y a une vingtaine de bateaux qui y sont là depuis deux semaines.

Sache que malgré tout la commune et l'Espace sud, nous avons lancé des études. Si j'ai cette carte, c'est qu'une partie a déjà été réalisée pour mettre en place une zone de mouillage organisée à Sainte Anne, à Les Anses d'Arlet, sur les Trois Îlets et puis au François. Cela permettra de gérer ces zones dont on parle.

Les Anses d'Arlet ont chassé les plaisanciers et ils sont tous venus à l'Anse à l'Âne. Je suis interpellé à longueur de journée par la population de l'anse me disant qu'il faut faire sortir les bateaux. Je suis très pragmatique, mais j'ai une réalité financière.

J'ai des priorités dans ma collectivité et je ne peux pas tout faire. Les écoles sont passées avant la gestion des bateaux et maintenant je vais m'y atteler.

M. LARCHER : Je rejoins totalement Arnaud RENE-CORAIL sur tout ce qu'il a dit en ce qui concerne le mouillage. On a eu de gros problèmes sur ce littoral. C'est vrai qu'on nous demande de prendre des arrêtés municipaux. Il y en a à Les Anses d'Arlet. Nous devons assurer la sécurité en mer, mais après ? Il faut aussi un arrêté préfectoral pour que la police maritime puisse réagir.

Le plus souvent cela se fait attendre. On ne voit pas ces policiers, et c'est ce qui pose problème. Je crois qu'il faut qu'il y ait une réflexion. Il y a un laissé aller au niveau des services de l'État que je condamne. On aurait pu éviter cela, mais avec la pandémie les rassemblements sont pratiquement interdits sur terre, et bien ils se font sur la mer.

Je peux vous dire que ça cause énormément de problèmes au niveau des nuisances sonores et les habitants des côtes portent plainte. Nous sommes obligés de réagir et c'est vrai que nous calmons beaucoup les marins pêcheurs qui sont des victimes parce qu'ils ne savent pas à quel moment ils pourront avoir le calme sur la mer. M. MARIE-REINE en sait quelque chose. Les marins pêcheurs se plaignent, et s'il y a des représentants de l'État ici qu'ils fassent remonter.

On est fatigué de dire qu'il faut qu'on se mette ensemble pour lutter contre ça. On n'empêche pas aux plaisanciers d'aller mouiller dans une baie, mais respectez au moins les fonds marins. Ils ne le font pas. A Les Anses d'Arlet, on a dû se battre. On a mis un mouillage écologique avec des vis hélicoïdales fixées au sol. Les plaisanciers ne les utilisent pas. Ils mettent des blocs de béton et ils mouillent comme ça et cela arrache le fond.

Ce qu'on avait remarqué à Les Anses d'Arlet, c'est que les herbiers et les petits poissons étaient repartis à la hausse et là les plaisanciers sont revenus et j'ai dû réagir. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous sommes allés à l'Anse Chaudière et ils partiront. Nous allons nous organiser pour qu'ils s'en aillent. On ne peut pas tolérer cela.

M. MONTEZUME : Il y a 15 000 bateaux immatriculés à la Martinique. Il y en a 45 000 qui viennent chaque année et il y a le projet de CAP Nord qui va encore rajouter 400 places à Saint Pierre et au Carbet. J'ai lu le dossier et je suis allé à la réunion. Il faut savoir si nous sommes en capacité d'augmenter le nombre de bateaux ou si on prend le temps de réfléchir.

M. DE GRANDMAISON : Je pense qu'il faut avoir une vraie discussion sur le projet et ne pas pointer du doigt des utilisateurs de la mer qui ont des intérêts différents. Les maires de Les Anses d'Arlet, des Trois Îlets, de Fort-de-France ont tous leur responsabilité dans la bande des 300 m.

Pour moi, il faut une porte d'entrée aux 45 000 bateaux qui passent à la Martinique pour se déclarer, payer une fiscalité et suivre le règlement autour de la Martinique. Le plaisancier vient et paye un mouillage pour un mois, s'il est de passage pour cette durée, et ça fonctionne sur une bouée.

Les différents mouillages qui ont été faits n'ont pas tenu compte des multiples utilisateurs, étrangers, plaisanciers du jour, plaisanciers du week-end, pêcheurs, visiteurs. Ouvrons une vraie discussion, car il manque des places de bateau. Il y a des bateaux qui viennent et il y a des enfants du pays qui travaillent dans ce métier. Donnons à la Martinique les moyens d'une structure pour recevoir ces bateaux et les encadrer.

Combien de bacs à boue y a-t-il en Martinique pour vidanger les cuves des bateaux ? Pourquoi dans les communes littorales n'y a-t-il pas des bacs sur les quais pour que les gens puissent le faire ? Pourquoi a-t-on laissé se développer des ports de pêche sans infrastructure de carénage ?

Il y a plein d'autres sujets et il ne faut pas les opposer. Il faut que l'on discute pour savoir comment on organise le nautisme. On me dit que celui-là est garé là, qu'il fait du bruit et de la musique. Mais quand je vais à Grand Rivière, dans un stade de football, à Carrère là où il y a le TCSP (transport collectif en site propre), il y a de la musique.

Aujourd'hui il y a un déficit de structures du nautisme. À nous politiques de mettre à disposition ce qu'il faut. Si vous prenez les mille bateaux qui sont dans les baies, vous les mettez où ? On ne peut dire aux gens qu'on ne met pas de bateaux en Martinique. Il faut une discussion entre nous, au calme, sans pointer l'utilisateur pour pouvoir faire des choses.

Une dernière chose président, c'est la traçabilité des boues d'assainissement. La récupération par les professionnels n'est pas optimale et donc je te demande de te pencher sur ça. Il y a beaucoup de vidanges de fosses septiques et ces boues on ne sait pas où elles vont et où sont les bordereaux de réception des structures de traitement.

M. LARCHER : Les communes ont transféré les compétences vers les EPCI. Les zones de mouillage sont gérées par les EPCI, mais si tu vas, M. DE GRANDMAISON, à Sainte Lucie ou aux îles Vierges, il y a un respect. Il n'y a pas un laissé aller comme en Martinique.

Il y a de l'indiscipline ici en termes de mouillage et c'est ce qui pose problème. On n'interdit pas aux plaisanciers de venir, mais il faut respecter la réglementation mise en place. C'est ce que nous demandons en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, les boues. Tout cela est transféré aux EPCI qui gèrent sans gros moyens financiers.

Quand nous avons récupéré la compétence eau et assainissement au niveau de l'Espace sud, il y avait pratiquement un déficit de 23 millions d'euros. L'Espace sud a dû payer toutes les entreprises, alors du coup il n'y a pas eu de travaux. J'en ai subi les conséquences personnellement à Les Anses d'Arlet sur une station d'épuration.

Au Saint Esprit et au Marin, c'est pareil. Alors il y a ce laisser aller et à aucun moment il n'y a eu un contrôle des services de l'État sur cet abandon signalé. Nous devons travailler ensemble là-dessus pour améliorer la situation sur la Martinique.

M. MAISONNAVE : Sur ce débat du mouillage, on a la même analyse que M. DE GRANDMAISON, c'est-à-dire que la problématique majeure, c'est le manque d'infrastructures d'accueil. Il y a les chiffres qui ont été rappelés. On a 15 000 navires qui sont immatriculés à Fort-de-France et 40 000 plaisanciers qui passent chaque année en Martinique. On a dans les ports environ 3 000 places. Il y a quand même un énorme différentiel entre les capacités d'accueil et la réglementation.

Ce que nous proposons et on travaille depuis plusieurs années dessus, c'est de trouver des financements avec les EPCI et les communes. Il faut organiser le mouillage. Pour le faire, il y a le plan de balisage dans la bande des 300 m. Il faut travailler avec les mairies pour déterminer les zones qui sont autorisées au mouillage et les zones qui sont interdites.

Et puis il y a l'outil des zones de mouillage organisée qui s'appelle maintenant Zone de mouillage d'équipement léger. Ces fameuses ZMEL peuvent permettre d'éviter le mouillage forain, de mettre en place des corps morts et donc de l'organiser.

C'est vrai qu'il y a des points noirs. Il y en a un à Les Anses d'Arlet et d'autres en baie du Marin et de Sainte Anne également. Les Trois Îlets aussi sont très fréquentés. Ce sont des zones où aujourd'hui on a commencé le travail.

Il y a la problématique de la police. Sachez que l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) est constituée de sept collègues qui font la police en mer pour l'ensemble de la Martinique. Ils ne peuvent certainement pas tout faire et c'est une des raisons pour lesquelles le directeur de la mer a commissionné les agents dans plusieurs communes dont Les Anses d'Arlet, Sainte Anne, les Trois Îlets pour faire la police en mairie.

Il y a aussi cette possibilité de faire un transfert de compétence et une mise en commun des navires pour aller faire des contrôles ensemble. Les ULAM sont toutes les semaines à Les Anses d'Arlet. Par contre dans la problématique on parle d'Antillia, qui n'est pas une zone qui est interdite au mouillage. Donc quelque part il faut qu'on fasse suivre la réglementation.

M. LARCHER : J'y ai pris un arrêté d'interdiction de mouillage.

M. MAISONNAVE : Pas à Antillia.

M. LARCHER : C'est moi qui l'ai signé.

M. MAISONNAVE : Oui, mais là encore le maire n'est pas compétent. Il est compétent dans la bande des 300 m dans le cadre de la baignade.

M. LARCHER : Le maire il est compétent ?

M. MAISONNAVE : Ça, on pourra en rediscuter. C'est pourquoi il y a des arrêtés conjoints qui se font avec la mairie parce que chacun a sa compétence. Ce que je voulais simplement rajouter c'est que

cette problématique du mouillage existe ailleurs. En Méditerranée, c'est très prégnant, il y a beaucoup de choses à apprendre de ce qui se passe là-bas et inversement.

Il y a des financements européens et ceux de l'État pour le tourisme qui sont mis en place avec les contrats de mouillage. Il y existe un contrat de programme avec lequel on a mis des zones de mouillage aux Trois Îlets.

Il y a quand même des choses qui se réalisent, mais après, il faut tenir compte du temps long et des problématiques de planning qui font que les projets prennent des années à se monter. Il faut trouver les porteurs de projets in fine. L'idée c'est de planifier l'espace, les zones de mouillage, les interdictions de mouillage, les zones de baignade et ainsi de suite.

Une fois que l'on a planifié l'espace, il faut des gestionnaires et la police. Qui va gérer les zones de mouillage, qui est prêt à porter le projet ?

M. MARIE-REINE : Monsieur le maire dit que quand on a besoin de l'État, cela peut être la Direction de la mer, les douanes et tous ceux qui sont capables de contrôler, ils sont peut-être là pendant la semaine, mais les nuisances ayant lieu pendant les week-ends, on ne voit plus personnes. Les fonctionnaires sont peut-être à bord des voiliers, mais ils ne sont pas là.

M. MAISONNAVE : La gendarmerie maritime et l'ULAM se partagent les week-ends depuis plusieurs mois.

M. MARIE-REINE : J'ai partagé la crainte de M. LARCHER. Il a fait un appel avec les pêcheurs et les riverains et il n'y a eu aucune écoute. Cela va finir un jour par la bagarre. En termes de prévention, il y a des alertes qui sont données.

Je suis sur le port Marin et je vois des gens qui sortent de Yougoslavie ou d'ailleurs. Ils ne font même pas de déclaration. Ils restent une semaine et ils repartent. Quand vous regardez les réseaux sociaux du nautisme et des gens qui viennent, il est écrit « Faites, il n'y a pas de problème ».

C'est quand même un souci. On parle de mouillage forain, mais les gens savent bien que quand ils arrivent ici, ils peuvent faire n'importe quoi. Si je vais à Sainte Lucie ou aux Grenadines et j'y ai été comme plaisancier, on ne le fait pas.

M. MONTEZUME : Est-ce que l'État a fait une étude de l'impact sur l'environnement de ces 45 000 bateaux visiteurs et de ces 15 000 bateaux qui sont immatriculés en Martinique ? Il faut commencer par étudier. Si vous ne savez pas, vous ne pouvez pas faire.

M. MAISONNAVE : Techniquement il y a une étude d'impact qui est mise en place en général.

M. MONTEZUME : Vous connaissez la qualité des eaux de la Martinique.

M. MAISONNAVE : Si vous regardez la zone de mouillage au Marin qui a été créée, il y a eu une étude d'impact.

M. MARIE-REINE : Je pense qu'on ne va pas faire aujourd'hui un débat au niveau sur les mouillages, mais c'est sûr qu'il y a convergence de tout le monde. Il y a urgence en termes de prévention sinon cela va mal finir, que ce soit à Les Anses d'Arlet ou aux Trois Îlets. Je pense que si on ne règle pas le problème dans les mois qui suivent, la situation risque de se dégrader.

M. MARIE-SAINTE : Je veux voir clair. On dit à la population, ce sont les maires. J'ai cru comprendre dans un témoignage qu'un service de l'État avait renvoyé vers les maires. Le représentant de la

Direction de la mer dit que le maire à compétence. Quand le maire de Les Anses d'Arlet a pris un arrêté, on lui dit "Vous n'êtes pas compétent".

Je veux une clarification. Qui est compétent ? Qui porte la responsabilité des zones polluées que vous avez indiquées sur une carte. Il peut y avoir une pollution tellurique ou maritime et c'est l'hypothèse du docteur MONTEZUME. Les plaisanciers qui séjournent peuvent aussi y participer.

Il faut qu'on clarifie les compétences. Qui est coupable de se laisser aller ? Je vois qu'on se renvoie la balle. Est-ce que c'est le maire, l'EPCI ou l'État ? Lorsqu'un maire prend un arrêté, on lui dit qu'il n'est pas compétent. Est-ce qu'on peut nous dire qui est compétent de manière à pouvoir dire à la population qui est responsable ? Quand il y a un flou, c'est qu'il y a un loup.

M. MAISONNAVE : Pour être clair, le maire est compétent dans la bande des 300 m, sur la baignade et les engins non immatriculés. Un maire peut prendre un arrêté pour créer une zone de baignade.

Par contre dès que l'on touche à la réglementation de la pêche et des navires immatriculés, c'est le préfet qui est responsable. C'est pour cela que quand on fait un plan de balisage dans la bande des 300 m, il est toujours promu à la fois par le maire au titre de sa compétence sur la baignade et à la fois par le préfet au titre de sa compétence sur les navires immatriculés et éventuellement de la pêche.

M. MARIE-SAINTE : C'est donc le préfet qui est responsable.

M. DE GRANDMAISON : C'est là la difficulté. Prônons-nous, nous martiniquais l'interdiction du mouillage autour de la Martinique ? Pour prendre la décision d'interdiction du mouillage autour de la Martinique, la difficulté que nous avons, c'est la porte d'entrée.

Quand vous faites la loi, on vous donne le règlement. Or ici, quand on arrive, on ne vous le remet pas. La douane, les services de l'État, c'est l'État. Nous devons pouvoir remettre le règlement du littoral Martiniquais.

M. MARIE-SAINTE : Du dit nous. C'est qui le nous ?

M. DE GRANDMAISON: Nous avons une difficulté. Tout Européen peut arriver ici sans document et sans contrôle. Quand vous arrivez dans un pays étranger, vous faites une clairance et elle vous oblige à passer par la douane. Si je vais en Guadeloupe, je n'y passe pas et je peux mouiller.

M. MARIE-REINE : Il y a quand même une obligation de créance.

M. DE GRANDMAISON : On sait comment cela fonctionne. Mettons-nous d'accord sur une multi-structures qui permettrait à un plaisancier d'utiliser une bouée pour toute la Martinique et qui ne serait pas dans chaque commune. Lorsque j'arrive à Les Anses d'Arlet, il n'y a pas une balise au milieu de la mer qui dit ce qui est interdit.

C'est valable en termes de biodiversité pour la plongée sous-marine. Les plongeurs viennent ici, pêchent pendant un mois et personne ne sait quoi. Mettons une porte d'entrée pour l'utilisation de la mer et prévoyons des impôts pour avoir de l'argent pour l'économie bleue. On est en train de tourner en rond en se posant des questions.

M. RENE-CORAIL : Vous avez entendu le collègue demander à gérer de l'Anse à l'Âne à Poterie pour avoir une porte d'entrée aux Trois Îlets. Il faut demander à l'État de nous donner à gérer au-delà des 300 m.

Attention vous aurez des problèmes avec le maire. Il y a sept gendarmes pour gérer l'espace maritime de la Martinique. Comment voulez-vous faire lorsque le week-end à deux heures du matin il y a une musique dans chaque bateau à la Poterie ? C'est pire le dimanche soir. Donc je demande à gérer.

Tu as dit qu'il n'y a pas de point d'arrivée pour faire la clairance puisque nous sommes dans un système français. Sur le problème des 300 m que tu poses, j'ai fait un plan de balisage de la baignade et un plan de balisage avec la zone de mouillage organisée. J'ai fixé le délai à 24 h devant le Bakoua dans la bande des 300 m. Au-delà vous ne pouvez rester que 72 h.

On me parle de la police municipale. Il faut utiliser le bateau du Parc marin, parce que le policier est assermenté pour aller donner des contraventions. On me dit qu'il faut armer les policiers. Quand ce sera fait, on va nous dire qu'il n'y a plus de gendarme. Déjà qu'ils sont tous à Rivière Salée.

Plus de gendarmes de mer, plus de policiers. Donc, on aura demain sept gendarmes entre Rivière Salée, Trois Îlets, Les Anses d'Arlet, Le Diamant. Au lieu d'avoir sept gendarmes pour les Trois Îlets, on en aura sept pour les quatre communes. Si nous mettons notre police municipale en arme, on sera en lieu et place de l'État.

Je refuse ce genre de chose. Malgré tous les problèmes marins qui sont provoqués par ces personnes, on va essayer de réaliser ce qu'a fait le maire du Marin puisque qu'il a une habilitation. Cette ville à la gestion de toute la baie du Marin au-delà des 300 m.

M. MAISONNAVE : Il a le commissionnement pour faire le contrôle sur l'ensemble de la baie. Il n'en a pas la gestion.

M. RENE-CORAIL : On ne lui a pas donné la gestion. Voyez, à chaque fois, il faut connaître les textes, faire des réunions pour qu'on vous dise quels sont les avantages et les inconvénients. On m'a donné tous les inconvénients.

La Direction de la mer m'a dit « Monsieur le maire si vous prenez de l'Anse Mathurin à la Poterie voilà les inconvénients que vous aurez au-delà et en deçà des 300 m. ». Même s'il y a tous ces inconvénients, nous allons mettre en place la zone de mouillage organisée.

Comme j'aurai la gestion, je pourrai interdire que les bateaux se mettent autour du Gros Îlet, même si on m'a répondu « Vous n'allez pas pouvoir le faire non plus ». Si je prends la responsabilité, je pourrais le faire et je pourrai aller devant les tribunaux pour sortir ces gens-là. C'est ce qu'on me dit.

On a fait toutes ces analyses-là et on a malgré tout demandé la mise en place de cette zone de mouillage organisée. Je conviens qu'il faut en faire. Il y a des priorités multiples. Ce n'est pas parce qu'il y a le financement de l'État que j'ai aussi les 25 à 30 % qui manquent pour avoir la zone de mouillage organisée.

C'est plus de 2 millions d'euros qu'il me faut trouver pour l'Anse à l'Âne, l'Anse Mitan, Trou Etienne, devant le golf, Poterie. J'ai beaucoup d'autres investissements à faire et malgré tout, on a déjà fait des études. Maintenant nous allons lancer le marché avec l'Espace sud pour que d'ici 2023 on puisse gérer.

M. MARIE-SAINTE : Si j'ai bien compris ce que dit Arnaud RENE-CORAIL, il y a une possibilité que la commune soit habilitée pour son pouvoir de police. Si on prend un parallèle avec le stationnement dans le bourg où il peut être autorisé ou non, la police municipale peut verbaliser les contrevenants.

Pourquoi le parallèle ne peut-il pas être fait sur la mer ? Si c'est organisé, cela veut dire qu'on a habilité le pouvoir de police municipale à y aller. Là ce ne sont pas des voitures, mais on a défini une règle. La police va aller accueillir le bateau qui arrive pour lui dire voilà les règles, vous devez vous accrocher à cette bouée et payer une redevance.

Pourquoi serait-ce impossible ? La Direction de la mer disait que l'on n'a pas le droit de prendre un arrêté, mais qu'il semblerait qu'il y ait une possibilité par un conventionnement.

Il est évident que sept policiers de la mer pour une île, ce n'est pas terrible. On n'est pas encore arrivé au stade où on a une seule autorité. Pour le moment, la police est répartie entre les maires. Pour les maires qui veulent faire ça, il y aura des frontières entre les communes.

En tout cas j'ai vu que mon collègue maire du Marin est radical et très déterminé pour faire disparaître ces stationnements sauvages comme il dit. Il a une habilitation, même si je ne sais pas s'il a les moyens. Mais je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller et effectivement ça a été abordé.

Je vois que M. MONTEZUME revient à chaque réunion sur ce thème. Je ne suis pas allé analyser les gens de la mer pour savoir si c'est vrai, mais s'il le dit, on lui fait confiance. Quand je vois la carte, le pourtour de la Martinique est pollué.

Je ne sais pas si c'est à cause des bateaux ou d'autres choses, mais nous sommes là pour la protection écologique. Il me semble que c'est notre domaine de compétence. Nous sommes un parlement, c'est pourquoi je me suis permis de faire une sujétion à mes collègues maires.

M. JEREMIE : Je pense en tant que citoyen et association, que nous sommes un peu gênés et que nous avons marre de constater que les moyens pour stopper la dégradation des masses d'eau, que ce soit physique, sédimentaire, écologique, etc. sont inefficaces pour le moment au niveau de tous les usagers.

Président, les pêcheurs doivent continuer à la bonne tenue du milieu marin. Les gens ne doivent pas mettre des batteries au plomb pour tenir des flotteurs.

Lorsqu'un résidant dit au charentais qui traverse l'Atlantique et arrive exténué « Va plutôt mettre ton ancre là plutôt que là », on n'a pas à s'entendre répondre « Je suis ici en France, c'est la liberté, je mouille ici ». Moi faisant du palme-masque-tuba au large du Diamant ou de Sainte Anne, je vois bien qu'il a balancé son ancre en inox sur un pâté de coraux.

L'indiscipline est généralisée. Celui qui a fait une traversée et qui déverse son reste de vodka dans l'eau ou le jeune qui a pu s'acheter sa petite barque doivent comprendre qu'il y a une tenue à avoir. Le problème c'est la coordination. Il y a un problème de régime juridique. Il y a le droit maritime qui est en concurrence avec le droit des 300 m et le droit terrestre.

L'État c'est qui ? De notre point de vue, c'est la préfecture. Qu'est-ce que nous attendons pour pouvoir faire tourner tout ça ? Le CEB doit être plus proactif au travers de ses différentes ramifications. Il faut qu'il y ait une action définie, organisée et mutualisée avec les moyens de la préfecture qui ne doit pas entrer dans la compétition.

Chaque ville doit être équipée des dispositifs pour pouvoir prévenir la dégradation des milieux, gérer les déchets, protéger la biodiversité, régir les ancrages, etc. Dans chaque commune littorale, il doit y avoir un agent ou un binôme qui mène ces actions.

Le problème, c'est que nous sommes obsédés par la compétition qu'il y a entre deux forces de l'État, une force régalienne et une qui est déléguée. Il va falloir faciliter tout cela pour faire les choses correctement avec les moyens que nous pouvons mutualiser. Ce sont deux régimes juridiques, mais je crois que nous avons l'intelligence de pouvoir bien nous en servir.

J'espère qu'au niveau des marins pêcheurs, on pourra les impliquer dans la bonne gestion de la beauté de leur site et des masses d'eau littorale. Franchement ça me déplaît que nous n'arrivions pas à faire quelque chose de correct avec les moyens juridiques et financiers que nous avons.

Le citoyen c'est qui ? C'est "Je vais acheter un bateau de sport, puisque j'ai l'argent pour le faire". Si les plaisanciers ont des cartes pour aller jeter leur ancre, ils doivent faire preuve de bonne volonté pour participer à la non-pollution et la restauration du milieu naturel. De toute façon le public et les citoyens doivent pouvoir pousser à l'organisation de la coordination.

Mon association emmène les bénévoles en mer. On va dans des endroits où la côte est érodée, où il y a des problèmes d'aménagement ou des problèmes naturels. L'eau elle est trouble parce que certains aménagements provoquent la turbidité ou les pollutions de l'assainissement. On plonge et on voit qu'il y a des gens qui arrachent les coraux et les herbiers alors qu'à 3 mètres, il y a des bancs de sable. Il faut organiser cela parce que cela commence à être excessif.

M. MARIE-REINE : Pour ne pas étendre les débats, je vais simplement répondre. Je pense que Mme ADIN et Mme BRADOR ont compris aussi que c'est un sujet qui est majeur. Aujourd'hui de plus en plus nous sommes alertés sur des nuisances dues au mouillage. Je pense qu'on doit prendre le sujet à bras le corps parce que cela finira par un drame. Je suis du même avis que M. LARCHER. Un jour il y aura rupture et c'est à ce moment qu'on va mettre le focus sur cette problématique.

En termes d'observation, de prises de conscience et pour que le Parc marin, le CEB et ce qu'il y a autour ne restent pas une coquille vide, il y a matière à réflexion. Même s'il y a un cadrage réglementaire, s'il n'apporte pas de solution pratique, il ne sert à rien.

En gros ça ne sert à rien d'avoir ce cadrage puisque tout le monde fait ce qu'il veut. Peut-être qu'il faut revoir les choses en allant très vite, parce qu'on a vu qu'il y a quand même une urgence et que ça finira mal. Souvent on alerte, rien ne se passe et lorsqu'il y a un drame, on se met tous au chevet du malade pour essayer de trouver une solution. Mais c'est bien avant qu'il faudrait agir. Je pense qu'il y a un vrai sujet mouillage.

M. MONTEZUME : Il faudra qu'on communique sur ce que nous disons. Je ne vois pas de presse ici. Il faut communiquer sur nos réflexions et nos décisions.

M. PAVIOT : Effectivement, il faut de la pédagogie et avec le CMT (Comité martiniquais du tourisme) il y a un travail de communication à faire.

M. MARIE-REINE : Peut-être que quand les gens passent leur permis en Martinique il faudrait mettre quelques petites diapositives pour leur expliquer. En matière d'éducation cela passe par là aussi. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à trouver. C'est un sujet qu'il faut prendre en compte.

Présentation des résultats de la consultation des acteurs de l'eau

M. Florian LABADIE de CREOCEAN fait sa présentation.

M. MONTEZUME : C'est la première fois que j'assiste à un CEB et que je ne vois pas la presse. Je ne comprends pas pourquoi elle n'est pas là. Je crois qu'aujourd'hui, c'est un jour important pour cette structure. Sont élus deux personnages qui représentent la mer et la terre. Je salue ce matin, l'initiative que nous avons prise.

Il faut qu'on communique sur ce que l'on dit et ce que l'on fait. Je ne suis pas trop d'accord avec les résultats de la consultation du public. Premièrement l'échantillon est petit et deuxièmement, vous savez très bien que la population n'est pas beaucoup au courant, non seulement de ce qui se passe, mais des structures qui gèrent l'eau à la Martinique.

Notre ami, maire des Trois Îlets le sait. Non seulement ils ne sont pas au courant des structures, mais ils ont une mauvaise idée de nous. Aussi bien le CEB, que l'ODE. Je crois que sous ta mandature, il faudra qu'on essaie de rectifier cela.

C'est pourquoi j'avais demandé que l'on communique. On doit choisir notre mode de diffusion de l'information. Je ne dis pas qu'on ne le fait pas puisque l'ODE agit. Peut-être qu'il faut le faire autrement. Je plaide pour que la communication permette de bien informer les Martiniquais qui ne savent d'ailleurs pas beaucoup qui gère l'eau, qui la produit, qui en fixe le prix.

Quand on leur dit que ce sont les EPCI, ils répondent que ce n'est pas vrai. Ils disent que ce sont les sociétés métropolitaines qui fixent le prix de l'eau à la Martinique. Donc ce sont autant de choses importantes concernant la politique de l'eau qu'il nous faudra communiquer à la population.

Mme ELISABETH : Je rejoins le collègue, M. MONTEZUME, sur la communication qui est déjà effectivement bien faite, en tout cas par l'ODE. Toute la population doit se sentir concernée, car nous voyons qu'en Martinique, la population s'intéresse parfois à des domaines qui leur sont bien connus. D'ailleurs cela a été présenté par rapport à l'amélioration de la ressource en eau avec le sujet sur les déchets.

Mais il faudrait que la population se sente concernée par la gestion de la ressource en eau, savoir quels sont les impacts quotidiens par rapport à l'utilisation de cette ressource. Et il faudrait pouvoir inclure un peu plus la population, par exemple au niveau des écoles et des personnes âgées.

M. MARIE-SAINTE : D'après les informations de l'exposé sur les résultats de la consultation, l'échantillon était faible en 2021. Peut-être que c'était dû à la technique utilisée. Sans doute qu'il faut revenir sur ce qui a été fait en 2018 et 2019, c'est-à-dire faire appel aux ambassadeurs bleus.

Ils allaient dans les centres commerciaux et avaient un questionnaire. C'était comme un sondage. C'est pour cela que les personnes ayant répondu étaient un peu plus représentatives de la population. Je pense que c'est cette méthode qui nous intéresse.

Dans une des réponses, il apparaît que le SDAGE est perçu comme trop technique. Cela veut dire que la population n'arrive pas à en faire bon usage. Est-ce qu'il ne peut pas être envisagé, qu'il y ait une synthèse de vulgarisation avec un langage accessible ? C'est le défaut des techniciens de prendre un langage qui devient hermétique.

Regardez s'il n'est pas possible de faire une synthèse qui soit facilement accessible au grand public pour qu'il se rende compte de quoi il s'agit. Je ne suis pas persuadé que le document que j'ai eu à consulter pouvait être compris de tout le monde.

M. JEREMIE: La question que je pose, c'est comment partager davantage et mieux avec la population ? Il y a un point d'alerte. Il faut faire attention à la digitalisation. La défenseure du droit expliquait hier que la dématérialisation posait problème. Je souhaite que dans cette démarche on prenne en compte cette limite et qu'on évite le piège.

2 000 personnes ont été consultées dans le passé. C'était surtout une population urbaine, allant dans les centres commerciaux. Quelle est la sensibilité réelle des populations à l'eau, c'est-à-dire de ceux qui habitent près des rivières ? Quelle est la perception des communautés littorales, sur la question de ces masses d'eau ? Il ne faut pas consulter uniquement les usagers de l'eau.

Je souhaite que la démarche soit enrichie en conséquence la prochaine fois, sinon on va distancier les usagers par rapport aux grosses problématiques qui sont riches de mon point de vue.

Mme ADIN : Je voudrais répondre à M. MARIE-SAINTE et à M. JEREMIE qu'il ne vous a pas échappé que l'on a traversé deux ans de crise COVID. Je dis ça un peu de manière provocatrice, mais la consultation telle qu'elle a été faite de manière digitalisée, c'était vraiment la possibilité qui nous était offerte pour consulter quand même. La consultation est un exercice obligatoire certes, mais nous ne sommes pas satisfaits de cela.

Je précise que la mise en place des ambassadeurs bleus dans le cadre d'une convention avec toutes les missions locales de la Martinique, c'était un travail et une initiative de l'ODE. Donc je comprends la frustration. Lorsque l'on va sur le terrain, cela ne peut pas donner le même résultat. Dès que l'on pourra reprendre ce type de fonctionnement, on le fera bien évidemment. Je vais dans votre sens.

Autre chose que je voudrais préciser, c'est qu'il n'y a pas eu un échantillon. Ce mot a été employé à plusieurs reprises. Ce n'était pas un sondage et la consultation était ouverte à tout le monde. Il n'y avait pas de panel ou de choix de qui pouvait répondre. C'était vraiment une consultation de la population. Les gens de manière libre ont répondu ou pas. C'est très important à préciser, parce qu'il n'y a pas une catégorie de la population qui a été visée et qu'on a questionnée. Ce n'était pas cette logique et c'était vraiment ouvert.

Troisièmement, j'aimerais aussi porter à votre connaissance que le document du SDAGE est le schéma public en Martinique qui est le plus concerté, qui a le plus d'avis. Il y a énormément de gros travaux ou de gros chantiers qui sont lancés et qui ne sont conditionnés à aucun avis.

Là on vous a présenté l'avis du grand public, mais il y a également eu une consultation des différents acteurs avec des avis écrits. Certes ce n'est peut-être pas satisfaisant, mais voilà, cette consultation est quand même exceptionnelle par rapport à d'autres chantiers.

Enfin, par rapport à la sujétion qui est faite de rendre le SDAGE plus accessible, bien sûr on y adhère dans la mesure où il faudrait vulgariser ce document. Effectivement lorsqu'un citoyen consulte le Code civil, c'est un code. Le SDAGE est un document technique, qui est lourd et détaillé. Par contre à nous à l'ODE de trouver le moyen de le promouvoir.

C'est par exemple ce que nous avons proposé de faire en posant des supports de vidéo pour présenter de manière très ludique et très simple par exemple les quatre orientations fondamentales.

Je retiens, M. MARIE-SAINTE, l'intérêt d'une synthèse, d'un document qui puisse vraiment être autre chose, pour pouvoir promouvoir le SDAGE et le présenter d'une manière différente.

On l'a fait en vidéo. Il me semble que l'on a aussi des pistes de travail qui sont prévues pour pouvoir le vulgariser. Dans la mesure où il sera adopté au premier trimestre j'espère que l'on aura le temps de travailler à sa promotion pendant l'année 2022 de manière à le vulgariser. On ne pourra pas modifier la formalisation en tant que telle du SDAGE, document technique.

M. DINAL : Premièrement, je voudrais savoir si les présentations et les vidéos nous seront diffusées. Ensuite on a posé la question de l'ouverture de la pêche en rivière, mais il faut aussi se poser la question de leur repeuplement en poissons et écrevisses, car aujourd'hui d'après ce que j'ai compris, ce n'est pas prévu.

M. MONTEZUME : On a une opportunité de repeupler les rivières quand le préfet a pris l'arrêté d'interdiction des pêches, s'il avait mis en place ne serait-ce que l'obligation de mettre des pancartes pour empêcher la pêche en rivière, il y a plus de dix ans. Je ne sais pas si tu as vu la régénération que l'on peut avoir dans les rivières.

Même aujourd'hui, il y a un arrêté d'interdiction de pêche qui n'est suivi de rien. Aucune police ne s'occupe de cela et les gens continuent à pêcher et à s'alimenter avec une faune qui est polluée ou très fortement polluée. Je rappelle qu'on a trouvé dans le macrobrachium un taux de plus de 1000 µg de chlordécone. Les gens le mangent parce que le préfet n'a jamais mis en place les moyens de son interdiction de pêche. Et si nous voulons rétablir la pêche, nous devons le faire dans les zones non contaminées sur la côte caraïbe.

D'un autre côté, une action qui permettrait justement de vérifier tout cela serait de faire la police dans les rivières. Ce n'est pas un rétablissement de pêche pour pêcher, mais pour organiser la gestion de la faune des rivières.

M. MARIE-REINE : Je retiens qui faut quand même vulgariser les informations. Qui est qui, qui fait quoi ? Souvent quand on est en situation d'urgence, par exemple quand il n'y a pas d'eau, les gens se retournent vers des acteurs qui ne sont pas les bons. Il faut mettre l'information à la disposition de la population.

Mme HIELARD : Sur le qui fait quoi, lorsqu'on a fait la consultation sur le SDAGE, les élus ont demandé que l'on fasse ce travail. Dans la plateforme dont je vais vous renvoyer le lien, il y a une explication sur le qui fait quoi, il y a toutes les vidéos, il y a le projet du SDAGE.

Je demande l'autorisation au président de pouvoir envoyer un mél. aux membres du CEB avec l'adresse de la plateforme pour voir le travail pédagogique, car on a très souvent été interpellé sur ce sujet par le CEB.

Mme BRASSY : Il faudra aussi envoyer les liens vers l'Observatoire de l'eau qui comporte beaucoup d'informations utiles par exemple pour les enseignants.

Présentation des résultats de la consultation du public

Mme DEPOORTER : En complément de la consultation du public, on a eu aussi une consultation des acteurs de l'eau. Je vous propose que l'on n'aille pas dans le détail ce matin. Je vais juste vous dire les institutions qui ont répondu. On a fabriqué un diaporama qui vous permettra de voir les réponses détaillées.

Parmi les répondants ont avaient le Conseil national de l'eau, la Chambre d'agriculture, le CESECEM (Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique), la CTM, CAP Nord, l'ADEME (Agence de la transition écologique) et l'ADDUAM (Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement de Martinique). On vous mettra à disposition ce diaporama ainsi que tous les autres pour que vous puissiez prendre connaissance des éléments d'observation et de commentaires de ces institutions.

Par rapport au calendrier du SDAGE et à la phase d'adoption, on va s'en doute avec l'accord du président reconvoquer le CEB pour pouvoir passer les jalons réglementaires qui sont nécessaires pour pouvoir l'adopter dans les délais. Les consultations du public et des acteurs de l'eau sont finies, maintenant, il faut qu'on le passe en CEB pour qu'on puisse aller à l'adoption.

M. MARIE-REINE lève la plénière à 13h00.

Schoelcher, le 20 AVR. 2022

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

